



COMMISSION DISTRICT D'ARBITRAGE DISTRICT ALSACE

P-V N° 1 bureau



A) Bureau du 16/08/2023 à Entzheim

Présidence : **Philippe DURR**

Présents: **Yves BUECHLER - François WEISS – Christian WILLER**

En début de réunion, le Président au nom de la commission adresse un prompt rétablissement à **Guy CHARBONNIER** et **Gérard HATZEMANN** suite à leurs problèmes de santé.

ARBITRES CONVOQUES

- **JERJIR Zouhir** (La Wantzenau FC) Convoqué ce jour suite à ses nombreux changements de club. Absent excusé ce jour la commission décide de le soustraire de toutes désignations jusqu'à comparution devant la commission.
- **BOUDJI Adam** (Mundolsheim AS) Convoqué ce jour suite à un comportement agressif envers un arbitre bénévole sur une rencontre de U18. Absent excusé ce jour la commission décide de le soustraire de toutes désignations jusqu'à comparution devant la commission
- **SCHNEIDER Patrick** (Mackenheim AS) Convoqué pour avoir les explications sur la suite qu'il veut donner à sa carrière d'arbitre. Après avoir entendu les explications de l'intéressé la commission passe à l'ordre du jour
- **WOLLENSACK Thomas** (Dettwiller SC) Convoqué ce jour suite à un incident lors d'une Finale régionale à Bischoffsheim avec provocation autour du terrain. Après avoir entendu les explications de l'intéressé la commission décide de la sanction qui lui sera transmise par son désignateur.

B) Réunion du 31/08/2023 à Drusenheim

Présidence : **Philippe DURR**

Présents: **Abdelaziz EL FANNI – Eric NOE**

ARBITRE CONVOQUE

- **KURTAT Recai** (Drusenheim FC) Convoqué ce jour suite à son absence lors de la rencontre HATTEN – MOTHERN en D5. Le Président **Philippe DURR** ouvre la séance en remerciant le club local de nous recevoir. Un résumé est lu par le Président des faits et comportements à l'arbitre. La parole est ensuite donnée à son désignateur pour détailler les faits. L'arbitre a été absent lors du match en question et a invoqué le motif : « repas de famille ». Son désignateur a été prévenu le matin même du match. Plusieurs fois convoqués, mais les congés ou absences des diverses personnes ont fait que cela a été programmé ce soir afin de clôturer le dossier. L'arbitre ayant été soustrait de toutes désignations jusqu'à comparution devant le bureau de la CDA Alsace.

Des propos mis sur le réseau FACEBOOK commentant sa soi-disant suspension. Ce post a été mis, sans réfléchir ou sous influence, par l'arbitre qui reconnaît son erreur. Celui-ci s'est excusé auprès de la commission. La parole a été donnée à M. **KELLER** président du club qui condamne les propos de son arbitre. Il confirme que l'arbitre est une personne toujours disposée pour rendre service au club, notamment pour les matchs amicaux. Après avoir entendu les explications de l'intéressé assisté aussi de Monsieur **Raphael SCHWEITZER** arbitre du club la commission décide de lui faire un sérieux RAPPEL à l'ordre pour son attitude et comportement et lui rappelle également que les réseaux sociaux ne sont pas là pour mettre des commentaires ou critiques négatives envers la commission ou le corps arbitral.

Informations PV :

Les décisions de la **Commission District d'Arbitrage** sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du district dans un délai de sept (7) jours, selon les dispositions et les conditions de forme prévues aux articles 190 des Règlements Généraux de la FFF et 69 des Règlements du district.

Le président de la C.D.A. Alsace
Philippe DURR

Le secrétaire
Christian WILLER